

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : RESSOURCES HUMAINES -
FORMATION**

SEANCE DU : 23 MAI 2023

DELIBERATION N° : 2

RAPPORTEUR : MME RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes,

Il est nécessaire de créer 2 emplois au sein de nos services municipaux afin d'assurer le bon fonctionnement du service public.

1°) Services techniques

Afin d'intégrer dans la fonction publique territoriale un agent actuellement adjoint technique contractuel remplaçant (avec spécialité espaces verts), il convient de créer un emploi au grade d'adjoint technique territorial, à temps complet.

2°) Service ressources humaines/ finances

Suite à la vacance d'un poste au service ressources humaines et à la nécessité de renforcer le service des finances, il a été proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, affecté à la mairie, lors du conseil municipal du 06 février 2023.

A l'issue de la période de publicité du poste, une candidate a été retenue. Elle est titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Ainsi, il est donc nécessaire de créer l'emploi à son grade pour pouvoir la recruter.

L'emploi créé au grade d'adjoint administratif sera supprimé après avis du CST.

Il est donc proposé de procéder à la création des postes suivants (temps complet 35h), afin de réaliser les recrutements correspondants :

Grade	Nombre de postes créés	Date de création
Adjoint technique	1 temps complet	01/06/2023
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 temps complet	01/06/2023

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 10 mai 2023.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création des postes suivants (temps complet 35h), afin de réaliser les recrutements correspondants :

Grade	Nombre de postes créés	Date de création
Adjoint technique	1 temps complet	01/06/2023
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 temps complet	01/06/2023

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Aurélie MOTEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

Avaient donné pouvoir :

Mme ROCHON Marie
M. PICARD Benoît

avait donné pouvoir à
avait donné pouvoir à

Mme RAVON Véronique
M. DUSSAULX Xavier

Etaient Absents :

M. FOURNIER Emmanuel, M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 Mai 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 Mai 2023.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU